

Cet imprimé doit obligatoirement être retourné à la MSA par l'organisme débiteur de l'indemnité servie pour l'exercice de la fonction d'administrateur (même en l'absence de paiement de l'indemnité au cours de la période considérée).

MSA LOIRE-ATLANTIQUE - VENDEE
Site de Loire-Atlantique
Agence Comptable
2 impasse de l'Espéranto
SAINT-HERBLAIN
44957 NANTES CEDEX 9

N° Siren/Siret :

Raison Sociale :

Ville :

	Trimestre concerné	Date limite de versement
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} trimestre	15 avril
<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} trimestre	15 juillet
<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} trimestre	15 octobre
<input type="checkbox"/>	4 ^{ème} trimestre	15 janvier

☒ **Cocher impérativement la case correspondante.**

Assiette nette (1)	CSG		CRDS		Montant total
	Taux	Montant (1)	Taux	Montant (1)	
	9,20%		0,50%		
Assiette nette (1)	Forfait social				
	Taux	Montant (1)			
	10%				
	16%				
	20%				

Réserve à la MSA

(1) Arrondir à l'euro le plus proche.

Nombre d'administrateurs concernés	
---	--

Réglé par virement le	
------------------------------	--

Règlement effectué le _____

Certifié exact le _____

Nom du signataire _____

Signature :